



La casse du Code du travail nuit gravement à votre santé

Toutes et tous en grève le mardi 12 septembre

La loi d'habilitation permettant au gouvernement de légiférer par ordonnances pour casser le code du travail est discutée actuellement à l'Assemblée nationale. Le moins que l'on puisse dire c'est que les député-e-s vont être consultés sans savoir réellement ce qui sera inscrit dans les ordonnances.

Par exemple, l'article 3 permet au gouvernement d'établir par ordonnance un barème plafonnement des dommages et intérêts pouvant être obtenus aux prud'hommes, mais ce barème n'est pas encore connu. Autre exemple, l'article 1 permet au gouvernement d'établir par ordonnance les sujets qui dorénavant seront négociés au niveau de l'entreprise plutôt qu'au niveau de la branche d'activité, sans toutefois les définir. La loi d'habilitation reste vague, pour tous ceux qui ne veulent pas lire entre les lignes, tout en imposant un véritable carcan aux syndicats qui sont appelés à la pseudo-concertation.

C'est donc bien un «chèque en blanc» que les député-e-s vont signer s'ils/elles votent le texte de loi.

La loi travail XXL de Macron-Philippe-Pénicaud, que risque-t-elle de changer pour nous ?

article 1	article 3	article 3	article 3
Suite à un accord d'entreprise votre contrat de travail pourra être modifié sans votre consentement explicite, même pour des éléments essentiels comme le temps de travail ou le salaire	Les dommages et intérêts obtenus aux prud'hommes seront plafonnés : il suffira donc à votre patron de budgétiser à l'avance le montant qu'il vous devra pour pouvoir vous licencier sans cause réelle et sérieuse. C'est la fin du CDI.	Une entreprise faisant partie d'un groupe pourra effectuer des licenciements économiques même si le groupe fait des profits	Le délai pour faire un recours aux prud'hommes suite à un licenciement abusif sera réduit, rendant la procédure plus difficile pour se défendre
article 3	article 3	article 3	article 3
Les licenciements pour inaptitude seront facilités et l'obligation de reclassement sera réduite	L'emploi de contrats précaires sera facilité, en permettant aux branches de définir par accord les motifs de recours aux CDD et à l'intérim	La précarité de l'emploi sera accentuée par l'extension du «CDI de projet» - actuellement réservé au secteur du bâtiment - à d'autres secteurs de l'économie suite à un accord de branche. C'est la fin programmée du CDI	Les règles concernant le travail de nuit pourront être différentes d'une entreprise à l'autre, puisque celles-ci pourront faire l'objet d'un accord collectif
article 5	article 1	article 1	article 6
Les règles de la pénibilité du travail, permettant de partir plus tôt en retraite, seront modifiées, 4 critères de pénibilité seront supprimés : manutention de charge lourde, posture pénible, vibration mécanique, exposition au risque chimique	Les accords d'entreprises pourront déroger à ce qui est prévu par les accords de branches sur certains domaines. C'est la casse des conventions collectives et le dumping social programmé au sein d'un même secteur de l'économie	Les patrons pourront mettre en place des référendum pour imposer un accord minoritaire, avec tous les moyens de pression et de chantage dont ils disposent	Le gouvernement pourra modifier à volonté le code du travail pour l'adapter aux nouvelles règles résultants des ordonnances

LOI TRAVAIL ET PRÉCARITÉ



La loi travail XXL de Macron c'est donc toujours plus de précarité, de facilité pour licencier, de pouvoir pour les patrons. C'est la fin des conventions collectives, de la protection d'un contrat de travail, de la loi égale pour toutes et tous en créant un code du travail par entreprise... ce qui est aussi stupide et dangereux que de faire un code de la route par rue ! C'est continuer le sale boulot des lois El Khomri, Rebsamen, Macron de (in)sécurité de l'emploi... imposées lors de la présidence de François Hollande. Le changement n'est toujours pas en marche

Juste pour rire... jaune

Murielle Pénicaud, la ministre du travail a déclaré que le Code du travail «n'est fait que pour embêter 95% des entreprises»... il faut apparemment le détruire, c'est sûr ! Avec cette logique, on pourrait mettre le feu à tous les codes de lois : code du commerce, pénal, etc.

Pour préparer dès maintenant la grève, contactez le syndicat CGT de votre entreprise ou de votre service public. S'il n'existe pas de syndicat CGT sur votre lieu de travail vous pouvez prendre contact avec l'Union locale

Qu'est-ce qu'une ordonnance ?

Le processus d'adoption d'une ordonnance



1) Le Parlement ne va pas discuter du fond des mesures envisagées avant de voter la loi d'habilitation permettant au gouvernement de légiférer par ordonnance.

2) L'ordonnance s'applique immédiatement après sa promulgation par le gouvernement.

3) Une fois promulguée, l'ordonnance s'applique que le Parlement la ratifie ou non.

autrement dit :

Quoi qu'il arrive, une ordonnance s'applique, avec force de loi ou seulement avec une valeur réglementaire, une fois promulguée !



Signez la pétition (en ligne) contre l'expulsion de l'Union locale sur change.org

Union locale CGT de Nancy

Permanences juridiques tous les mercredis sans rendez-vous de 14h00 à 17h30

17 rue Drouin 54000 Nancy
03.83.32.20.14

mail : ul-cgtncy@wanadoo.fr

site : ulnancy.reference-syndicale.fr - facebook : [ulcgtnancy](https://www.facebook.com/ulcgtnancy)

Ne pas jeter sur la voie publique